



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1411

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôles de compétitivité - Techtera - Axelera - Imaginove - Attribution de subventions à la société Brochier technologies pour son programme QAlcar, à la société SITES SAS pour son programme PRIDYN et à la société SBT pour son programme SIM2B

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1411**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôles de compétitivité - Techtera - Axelera - Imaginove - Attribution de subventions à la société Brochier technologies pour son programme QAlcar, à la société SITES SAS pour son programme PRIDYN et à la société SBT pour son programme SIM2B**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, l'Etat français a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle. Les pôles de compétitivité ont ainsi été créés pour mobiliser les facteurs clefs de la compétitivité au premier rang desquels figure la capacité d'innovation, et pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs.

A partir d'une vision partagée par les différents acteurs, chaque pôle de compétitivité élabore sa propre stratégie et a pour principale mission de :

- concrétiser des partenariats entre les différents acteurs ayant des compétences reconnues et complémentaires,
- promouvoir un environnement global favorable à l'innovation et aux acteurs du pôle en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement des membres du pôle sur des thématiques telles que l'accès au financement privé, le développement à l'international, la propriété industrielle, la gestion prévisionnelle des compétences et les ressources humaines, etc.,
- faire émerger des projets collaboratifs stratégiques de recherche et développement (R&D) qui peuvent bénéficier d'aides publiques, notamment, auprès du fonds unique interministériel (FUI).

I - Objectifs de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon compte aujourd'hui 6 pôles de compétitivité sur son territoire. Ces pôles de compétitivité sont des éléments incontournables de l'écosystème local d'innovation et viennent renforcer les filières prioritaires identifiées dans le cadre de la stratégie de soutien à l'innovation de la Métropole.

La Métropole de Lyon accompagne, entre autres, les pôles de compétitivité suivants :

- dans le domaine des cleantech : Axelera pour la filière chimie-environnement et Techtera pour la filière des textiles techniques et matériaux souples,
- dans le domaine du numérique : Imaginove pour la filière des contenus numériques et créatifs.

La Métropole de Lyon soutient cette dynamique d'innovation et de compétitivité, portée par les pôles de compétitivité de son territoire, en finançant :

- la réalisation des plans d'actions annuels des pôles de compétitivité (mise en relation, usine à projets, accompagnement des entreprises, internationalisation, recherche de financement, journées d'information, etc.),
- la création et le développement d'outils structurants et mutualisés de R&D issus des dynamiques impulsées par les pôles (plateforme mutualisée d'innovation AxelOne etc.),
- les projets collaboratifs de R&D labellisés par les pôles soumis aux appels à projets du FUI.

II - Modalités de soutien de la Métropole de Lyon aux projets collaboratifs de R&D

Les projets collaboratifs de R&D sont des projets menés entre plusieurs entreprises et laboratoires publics. Ils ont pour objet le développement d'un ou de nouveaux services ou produits à fort contenu innovant conduisant à une mise sur le marché à 5 ans à compter de la fin de programme. Ces projets se déroulent sur une durée moyenne de 3 ans et doivent présenter un intérêt certain en termes de retombées économiques et d'emplois pour le territoire.

Chaque année, les pôles labellent de nouveaux projets de R&D qu'ils soumettent à l'État et aux collectivités territoriales dans le cadre d'un appel à projets semestriel. La Métropole de Lyon est appelée à cofinancer ces projets labellisés, en particulier pour soutenir les acteurs économiques et/ou académiques de son territoire.

Depuis 2005, l'ensemble des appels à projets des pôles de compétitivité ont permis au total de soutenir 1 565 projets, pour un montant de dépenses de R&D de près de 6,8 milliards d'euros, un financement public de plus de 2,7 milliards d'euros dont plus de 1,1 milliard d'euros par les collectivités territoriales.

Par délibération n° 2015-1643 du 21 septembre 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé le principe de soutenir financièrement les projets de R&D et autres projets d'investissement des pôles de compétitivité, et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4 000 000 €.

L'éligibilité des projets de R&D au soutien de la Métropole de Lyon est analysée de la manière suivante :

- labellisation effective par un pôle de compétitivité,
- soutien de l'État au titre du FUI ou via BPI France,
- participation d'entreprises, laboratoires de recherche ou universités implantés dans l'agglomération,
- affectation du soutien financier aux PME-PMI, TPE et laboratoires publics en priorité,
- présence de sites de R&D des partenaires du consortium sur l'agglomération,
- montant des investissements prévus pour la réalisation du projet (relocalisation d'équipes de recherche, création de plateformes technologiques, etc.),
- retombées économiques prévisionnelles pour l'agglomération en termes de création de valeur, d'activité et d'emploi ou structuration de la filière dans le tissu local.

Enfin, l'instruction technique et le suivi de la gestion des projets de R&D sont délégués aux services du Ministère de l'économie et de BPI France. Ce mode opératoire présente plusieurs avantages pour la Métropole de Lyon : sécurité dans l'instruction technique du dossier par l'expertise, suivi de la valorisation technique des projets, de l'exécution budgétaire et de la réalisation des engagements, connaissance du secteur technologique et industriel concerné qui permet une analyse stratégique des projets.

III - Proposition de financement des projets de R&D retenus à l'issue du 21° appel à projets du FUI

Pour le 21° appel à projets du FUI, trois projets labellisés par Axelera, Techtera, Imaginove, LUTB TMS et Risques ont été retenus officiellement par l'État : les projets QAlcar, PRIDYN et SIM2B.

1° - Le projet QAlcar

Labellisé par Axelera, LUTB TMS et Techtera, le projet QAlcar porte sur le développement d'un nouveau concept de traitement d'air d'habacle automobile permettant de traiter rapidement et durablement les polluants : COV (composés organiques volatils), odeurs et micro-organismes, afin de lutter contre les problèmes respiratoires, d'allergies et d'infections qu'ils peuvent occasionner aux usagers.

Ce système basé sur le couplage innovant de la photocatalyse et de la catalyse, sera capable d'éliminer les pollutions chimiques et microbiologiques à température ambiante et en présence d'humidité, tout en restant d'une consommation énergétique réduite et d'un dimensionnement compact idéal pour des applications en milieu restreint.

La solution QAlcar répondra aux enjeux de santé publique associés à la qualité de l'air intérieur des habitacles et sera prioritairement dédiée aux véhicules de tourisme. Elle présentera des performances technico-économiques bien supérieures aux solutions actuelles de ce marché. Elle sera disponible en 2 versions : une version intégrée / intégrable dans l'accoudoir central ou en plafonnier et une version amovible, au positionnement libre et alimentée via l'allume-cigare.

Il regroupe 7 partenaires : 1 PME, 1 ETI, 2 grands groupes et 3 laboratoires de recherche.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Coût complet (en €)	Aide totale retenue (en €)	Etat (FUI) (en €)	Région Auvergne- Rhône-Alpes (en €)	Métropole de Lyon (en €)	FEDER Région Auvergne- Rhône-Alpes (en €)
partenaire 1		159 479,00	0,00	159 479,00	0,00	0,00
Brochier Technologie	528 704	237 917,00	0,00	0,00	237 917,00	0,00
partenaire 3		142 938,00	142 938,00	0,00	0,00	0,00
partenaire 4		110 775,00	110 775,00	0,00	0,00	0,00
partenaire 5		163 960,00	0,00	0,00	0,00	163 960,00
partenaire 6		124 581,00	124 581,00	0,00	0,00	0,00
partenaire 7		167 528,00	167 528,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 646 408,71	1 107 178,00	545 822,00	159 479,00	237 917,00	163 960,00

2° - Le projet PRIDYN

Le projet PRIDYN est co-labellisé par les pôles de compétitivité Techtera et Risques.

Face à l'accroissement de l'urbanisation des zones montagneuses et aux évolutions climatiques, les enjeux liés à la sécurité des biens et des personnes ne font que s'accroître : les phénomènes sont plus fréquents et de plus forte intensité.

Les enjeux sont donc doubles : les Communes et collectivités locales doivent permettre le développement de l'urbanisme pour des intérêts économiques tout en garantissant la sécurité des citoyens et la sûreté de l'exploitation des nouvelles infrastructures. Ainsi, le projet PRIDYN est né des constats suivants :

- à ce jour, il n'existe pas en France de solutions entre 100 et 2 000 kJ qui s'avèrent performants,
- les efforts de développement des acteurs français dans les divers domaines du risque dynamique ne sont valorisés que sur le marché national,
- le savoir-faire des académiques français sur la thématique du risque naturel rocheux.

Les axes de recherche porteront sur :

- les outils numériques pour la simulation du comportement des ouvrages,
- le développement de nouveaux éléments constitutifs,
- la télésurveillance des ouvrages par l'ajout de systèmes d'instrumentation et de télécommunications.

Les partenaires déclineront ces axes de recherche sur quatre applications différentes, par le développement de quatre ouvrages répondant à des marchés voisins mais spécifiques :

- les applications pour les marchés existants avec les écrans de détection contre les chutes de blocs rocheux (DCR) utilisés notamment par les concessionnaires de réseaux ferrés, les kits pare-pierres pour les classes d'énergie entre 100 et 2000kJ,
- les nouveaux marchés peu concurrentiels : les barrages souples anti-coulée de boue et les écrans forestiers.

Il regroupe 6 partenaires : 2 PME, 2 ETI, et 2 laboratoires de recherche.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaire	Coût complet (en €)	Aide totale (en €)	ETAT (FUI) (en €)	Métropole de Lyon (en €)	FEDER Région Auvergne-Rhône-Alpes (en €)	Région Auvergne-Rhône-Alpes (en €)
SAS GTS		270 248,00	0,00	0,00	270 248,00	0,00
IFSTTAR		132 962,20	132 962,20	0,00	0,00	0,00
IRSTEA		255 647,50	255 647,50	0,00	0,00	0,00
SAS GTS		131 941,80	131 941,80	0,00	0,00	0,00
SITES SAS	509 749,16	229 387,12	0,00	229 387,12		0,00
Texinov		367 962,00	182 962,00	0,00	0,00	185 000,00
Total	3 907 725,92	1 388 148,62	703 513,50	229 387,12	270 248,00	185 000,00

3° - Le projet SIM2B

Le projet SIM2B (SIMulate To Be) labellisé par Imaginove a pour but la mise en place d'une technologie de simulation de comportement émotionnel et social pour les personnages non joueurs dans les jeux vidéo et les jeux sérieux afin d'améliorer leur crédibilité, leur cohérence, leur expressivité et leur capacité d'adaptation lors des interactions avec le joueur et entre personnages.

Pour cela les partenaires industriels prévoient de combiner l'implémentation de modèles cognitifs, psychologiques et sociaux issus de la recherche avec une approche de validation expérimentale des états simulés par analyse de traces, afin de construire et valider à la fois un moteur de simulation et les outils qui permettront par la suite de créer des personnages et des scénarios basés sur ce modèle.

Le projet donnera aussi lieu à la réalisation d'un démonstrateur sur un cas concret d'utilisation pour la formation, qui servira tout d'abord à la validation des résultats par des clients potentiels et que les partenaires prévoient ensuite de commercialiser en tant que premier résultat.

Les résultats du projet vont ensuite permettre au 1er industriel de développer son activité dans le domaine du jeu de rôle et à l'autre industriel du consortium de poursuivre sa croissance en étendant son offre sur les marchés de la formation, de l'évaluation de compétences, et de la remédiation cognitive.

Sur le plan scientifique, ils permettront aussi d'améliorer l'état de l'art sur la modélisation mathématique de modèles psychosociaux et les méthodes de collecte et d'analyse de traces d'interaction.

Il regroupe 4 partenaires : 2 PME et 2 laboratoires de recherche.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Coût complet (en €)	Aide totale retenue (en €)	Etat (FUI) (en €)	Région Auvergne-Rhône-Alpes (en €)	Métropole de Lyon (en €)	FEDER Région Auvergne-Rhône-Alpes (en €)
partenaire 1		584 038,00	334 038,00	250 000,00	0,00	0,00
SBT	582 977,48	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
partenaire 3		131 560,00	131 560,00	0,00	0,00	0,00
partenaire 4		135 027,00	135 027,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 147 427,00	850 625,00	600 625,00	250 000,00	250 000,00	0,00

Il est donc proposé au Conseil de soutenir les projets suivants, dans le cadre du 21^o appel à projets du FUI :

- QAlcar en attribuant une subvention d'équipement de 237 917 € à la société BROCHIER TECHNOLOGIES,
- PRIDYN en attribuant une subvention d'équipement de 229 387,12 € à la société SITES SAS,
- SIM2B en attribuant une subvention d'équipement de 250 000 € à la société SBT.

Ces subventions sont attribuées selon les modalités définies dans les conventions-cadre respectives des projets et dans les conventions de subvention faisant l'objet de la présente délibération.

Elles sont allouées sur la base du régime cadre exempté n°SA 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation pris sur la base du règlement général d'exemption n°651/2014 par catégorie adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans l'objet, il convient de lire la société "SITES SAS" au lieu de " Sites Sas" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - la poursuite de l'intervention de la Métropole de Lyon sur les projets de recherche et de développement (R&D) et autres projets d'investissement labellisés par les pôles de compétitivité Axelera (chimie environnement), Techtera (textiles) et Imaginove (contenus numériques),
- c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 237 917 € au profit de la société BROCHIER TECHNOLOGIES dans le cadre du projet de R&D QAlcar labellisé par les pôle de compétitivité Axelera, Techtera et LUTB TMS pour la période 2016-2019,
- d) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 229 387,12 € au profit de la société SITES SAS dans le cadre du projet de R&D PRIDYN labellisé par le pôle de compétitivité Techtera pour la période 2016-2020,
- e) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 250 000 € au profit de la société SBT dans le cadre du projet de R&D SIM2B labellisé par le pôle de compétitivité Imaginove pour la période 2016-2018,
- f) - les conventions-cadre à signer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires des projets QAlcar, PRIDYN et SIM2B portant sur leurs engagements,
- g) - les conventions de subvention à passer entre la Métropole de Lyon et BROCHIER TECHNOLOGIES, SITES SAS et SBT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international individualisée sur l'opération n° 0P02O2864 le 21 septembre 2015 pour un montant de 4 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants :

a) - pour la société BROCHIER TECHNOLOGIES - compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 71 375 € en 2016, 59 479 € en 2017, 59 479 € en 2018 et 47 584 € en 2019,

b) - pour la société SITES SAS - compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 68 816 € en 2016, 57 347 € en 2017, 57 347 € en 2018 et 45 877,12 € en 2020,

c) - pour la société SBT - compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 75 000 € en 2016, 62 500 € en 2017 et 112 500 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.